

Procès-verbal du conseil municipal
du 03/04/2026

Suite à la démission de M. Nicolas DANIGO, Mme Nathalie FERNANDEZ, suivante sur la liste, est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Présents :

GIRAULT Julie, LEOTARD Jean-Pierre, DUMONT Martine, GAYCHET Serge, POUGET Jean-François, GROC Nadine, MAURY Claude, MONTARIOL Pascal, GUITARD Jérôme, CARPENTIER Alicia, GIRO Pauline, DUMONT Clément, FERNANDEZ Nathalie et BAJEAUX Amaury.

14 présents : le quorum est atteint.

Absents :

LUCAS Marie

Pouvoirs :

Mme Marie LUCAS donne pouvoir à Mme Nathalie FERNANDEZ.

Secrétaire de séance :

Mme Pauline GIRO est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance :

La séance est ouverte à 20h00

1 – Validation du compte rendu du conseil municipal précédent

L'ensemble des membres valide le compte rendu du conseil municipal du 20/03/2026.

2 – Rémunération du Maire

Julie propose une rémunération à hauteur de 44,3 % ce qui correspond à 1 820,96 € brut.

Amaury prend la parole en précisant que l'ancien Maire était rémunéré à hauteur de 17 % et que cela représente une augmentation importante. Pascal se joint à son avis.

Vote à main levée :

1 contre, 2 abstentions, 11 pour

La rémunération du Maire passe à 44,3 %.

3 – Rémunération des adjoints :

Julie propose une rémunération à hauteur de 11,77 % ce qui correspond à 483,81 € brut.

Amaury prend la parole en précisant que les anciens adjoints étaient rémunérés à hauteur de 7,5 % et que cela représente une augmentation importante.

Vote à main levée :

1 contre, 1 abstention, 12 pour

La rémunération des adjoints passe à 11,77 %.

4 – Délégations du Maire :

Le conseil municipal décide de déléguer au Maire les attributions prévues à l'article L2122-22 du CGCT, notamment les points suivants : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 14, 15, 16, 18, 17, 20, 21, 24, 26, 27 et 30.

Pour le point 2, plafond d'augmentation de 10 % par an maximum.

Pour le point 3, le montant a été fixé à 100 000 € (cent mille euros).

Pour le point 4, le montant a été fixé à 10 000 € (dix mille euros).

Pour le point 17, le montant a été fixé à 5 000 € (cinq mille euros).

Pour le point 20, le montant a été fixé à 50 000 € (cinquante mille euros).

Pour le point 30, le montant a été fixé à 300 € (trois cent euros).

5 – Associations et Commissions :

- **Logement social, habitats légers :** Jean-Pierre, Jean-François et Claude – Vote à l'unanimité.
- **Développement du centre-bourg et attractivité du village :** Martine, Nadine, Jérôme, Alicia – Vote à l'unanimité.

- **Commission travaux et aménagements, voirie** : Serge, Clément et Jean-Pierre – Vote à l’unanimité.
- **SIVOM (3 élus)** : Amaury, Jérôme, Pauline
- **SDE (1 délégué et 1 suppléant)** : Pascal, Serge – Vote à l’unanimité.
- **CCAS (4 élus + maire + 4 habitants)** : Alicia, Nadine, Pauline, Jean-François (élus) et Agnès, Myriam, Elsa et Aline (habitants) – Vote à l’unanimité.
- **L’Estanquet** : Marie, Pascal, Martine et Nadine – Vote à l’unanimité.
- **Commission d’appels d’offres** : Serge, Jean-Pierre, Clément – Vote à l’unanimité.
- **SMDEA (1 délégué et 1 suppléant)** : Jean-Pierre, Clément – Vote à l’unanimité.
- **PRN (1 délégué et 1 suppléant)** : Martine et Jérôme – Vote à l’unanimité.
- **Commission associations, culture et tourisme** : Marie, Jérôme – Vote à l’unanimité.
- **Commission communication, internet, bulletin trimestriel** : A définir

Il a été proposé que certaines commissions soient ouvertes aux habitants en plus de le CCAS. Cela sera organisé ultérieurement et une communication sera faite sur ce sujet.

6 – L’Estanquet :

Julie fait un point sur les événements récents concernant l’Estanquet :

- Camille a pris du matériel et la cuisine.
- Camille a refusé le dialogue avec Julie. Il lui a demandé de contacter son avocat.
- L’avocat de Camille a indiqué à Julie que, son action reposerait sur une base légale. Idem pour l’huissier.
- La gendarmerie était présente mais ne pouvait que constater les faits sans intervenir. Les déclarations du Maire et de Camille ont été recueillies.
- Julie et Yvon on voulu déposer plainte, mais elle n’a pas été retenue, faute d’état des lieux.
- Des recherches de documents ont été effectuées.
- A ce jour il est établi que la cuisine appartient à la mairie.
- Le fonds de commerce prévoit :
 - 18 000 € de matériel
 - 42 000 € de clientèle
- Aucun état des lieux d’entrée n’a été réalisé.
- Attente de la remise des clés pour effectuer un constat.

7 – Le cirque Panico:

Julie présente l’installation du cirque Panico du 14 au 25 avril 2026.

La convention est en cours de révision concernant les horaires du débit de boissons.

Un échange a permis de définir une position :

Eviter autant que possible des horaires tardifs, notamment en semaine

Une proposition sera faite à l'organisatrice.

8 – Grange :

Julie fait un point sur la grange.

- Accès dangereux
- Un arrêté municipal est en cours pour en interdire l'accès
- Présence de matériel à l'intérieur
- Proposition de mise à disposition aux habitants
- Organisation d'une journée à prévoir
- Le reste sera déposé en déchetterie

9 – Communauté de communes :

Julie informe qu'elle a été élue vice-présidente de la commission habitat.

10 – Divers :

- Elsa propose son aide aux élus.
- Nathalie signale que la communication via WhatsApp n'est pas adaptée à tous => décision de privilégier les mails.
- Pascal demande l'accès aux documents relatifs aux diverses commissions => possibilité de passer par les personnes qui s'occupent de la commission en question ou de venir en mairie.
- Amaury évoque le remplacement du poste de Nina :
 - Répartition des tâches entre Guillaume, Francis et Sarah
 - Augmentation du temps de travail de Sarah.

Tâches assurées précédemment :

- Ménage de la salle des associations
- Etat des lieux
- Mails des associations
- Agenda des associations
- Gestion administrative des associations

Liste non exhaustive.

- Amaury annonce la fermeture d'une classe du RPI.
Les Maires et les équipes pédagogiques devront décider de l'école concernée. Des actions restent à définir, notamment pour associer les habitants

La séance est levée à 21h45.



